

RAPPORT ANNUEL 2023

PÔLE
Assurance
Banque
Épargne

Conférence de presse du 12 juin 2024





Intervenants

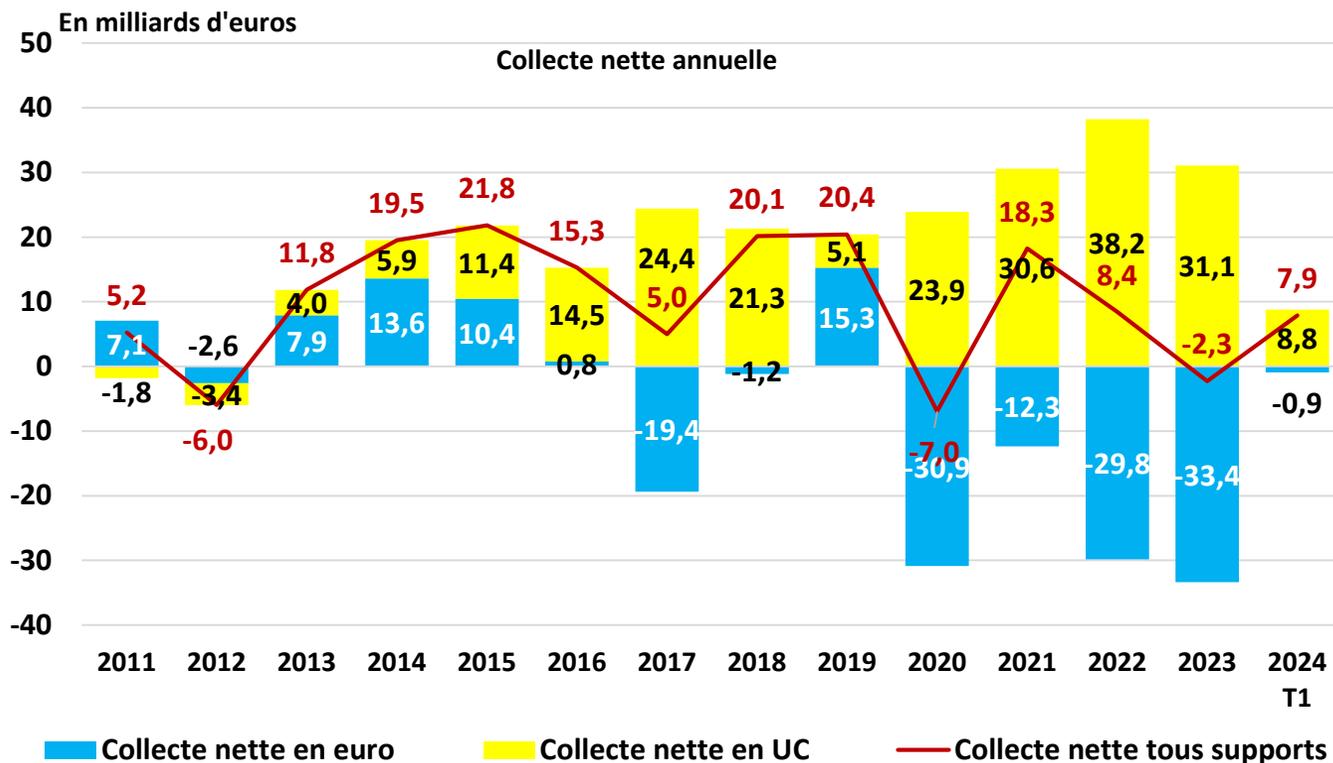
- **Nathalie Aufauvre**, secrétaire générale de l'ACPR
- **Sébastien Raspiller**, secrétaire général de l'AMF
- **France Mayer**, directrice des relations avec les épargnants et de leur protection à l'AMF
- **Grégoire Vuarlot**, directeur du contrôle des pratiques commerciales à l'ACPR et coordonnateur du Pôle commun



2023 : dans un contexte de baisse de pouvoir d'achat des Français, la protection de la clientèle reste au cœur des préoccupations des pouvoirs publics

- L'économie a été marquée par deux années d'inflation et des taux d'intérêt plus élevés. En conséquence, les attentes des épargnants ont évolué ainsi que les produits d'épargne.
- Parmi les transformations récentes du secteur financier les plus notables pour la clientèle :
 - digitalisation, notamment de la relation client qui peut fragiliser les particuliers les moins avertis et accroître le risque de fraude
 - mise en place d'une offre durable, dont le cadre réglementaire est en construction, avec un risque d'éco-blanchiment
- Protection des épargnants au cœur de l'agenda politique avec de nombreux textes européens et nationaux en cours d'élaboration : loi Industrie verte, RIS (*Retail Investment Strategy*), MiCA (Markets in Crypto-Assets), FiDA (*Financial Data Access*)

Assurance-vie : un rééquilibrage entre les UC et les fonds en euros en cours



- Une collecte portée par les unités de compte en 2023 : +31,1 milliards d'euros
- 2024 : une forte remontée de la collecte nette, + 7,9 milliards durant le premier trimestre
- Un retour des fonds en euros du fait d'un taux de revalorisation attractif : 2,6 % en moyenne en 2023

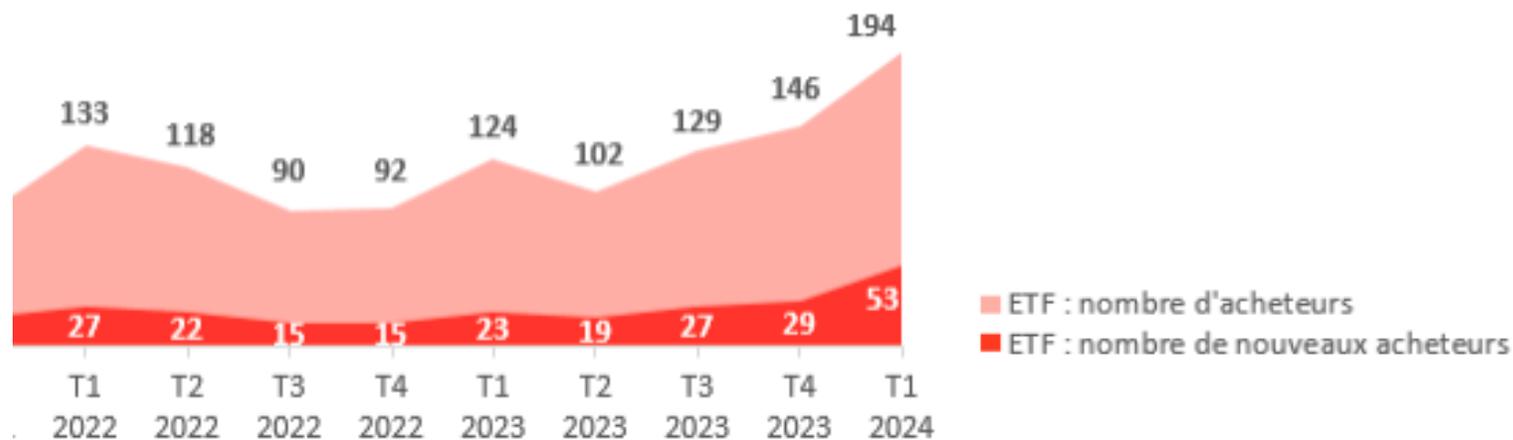


Regain d'intérêt des investisseurs pour la bourse

- Après la forte baisse constatée en 2022, les Français sont plus nombreux en 2023 à envisager d'investir en actions (27 % vs 19 % en 2022)
- 58 % des moins de 35 ans expriment de l'intérêt pour les placements responsables (53 % en 2021)
- 1 million de nouveaux investisseurs sur les marchés d'actions (de 2020 à 2023)
- Près de 40 % des nouveaux investisseurs en actions ont moins de 35 ans

Essor de l'activité des particuliers sur les fonds cotés indiciels (ETF)

- Poursuite de l'augmentation du nombre d'acheteurs d'ETF : 194 000 au premier trimestre 2024 vs 124 000 au premier trimestre 2023
- Hausse significative du nombre de nouveaux acheteurs d'ETF : 53 000 au premier trimestre 2024 vs 23 000 au premier trimestre 2023





Sommaire

1. Trois missions permanentes du Pôle commun

- Informer les particuliers
- Effectuer une veille publicitaire
- Coordonner les priorités et analyser les résultats des contrôles en matière de protection de la clientèle

2. Les enjeux en matière de pratiques commerciales

- Les groupes de travail du Pôle commun
- Les travaux réglementaires en cours

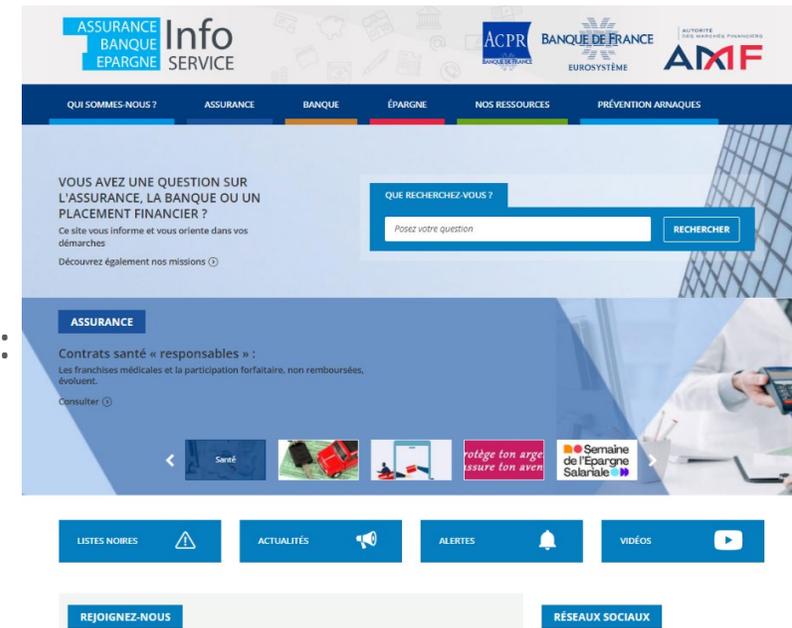


1. Trois missions permanentes du Pôle commun

1. Informer les particuliers

■ Offrir un point d'entrée commun aux particuliers

- Une plateforme téléphonique : le 3414
- Le site internet Assurance Banque Epargne Info Service (ABEIS) :
 - contenus pédagogiques, vidéos, actualités, alertes
 - en 2023, près de 2 millions de pages vues et 1,5 million de visites

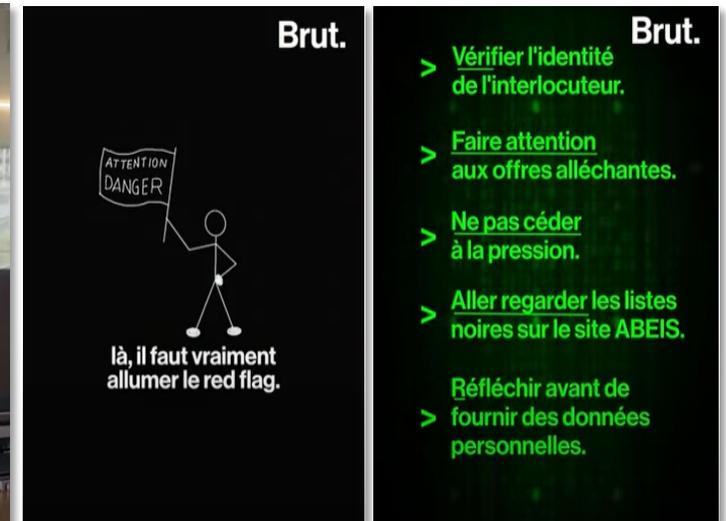


- Une campagne radio « La Minute info » sur la prévention des arnaques financières
 - 10 chroniques radio
 - Diffusion sur plus de 350 fréquences début 2023
 - Succès de l'opération de sensibilisation avec plus de 3,4 millions d'auditeurs

Des campagnes de sensibilisation

■ Vidéo de sensibilisation aux arnaques avec Brut et le YouTuber Micode

- Diffusion Instagram, TikTok, Snapchat
- Plus de 1,5 million de vues
- 15K d'engagement



■ Adaptation vidéo des chroniques radio « Mon argent au quotidien : et si on en parlait ? »

- Plus d'1 million de vues
- 25-34 ans ont généré le plus de vues
- 55-64 ans ont généré le plus de clics
- Formats YouTube les + visionnés :
 - Comment identifier une arnaque ?
 - Vous avez une question ?

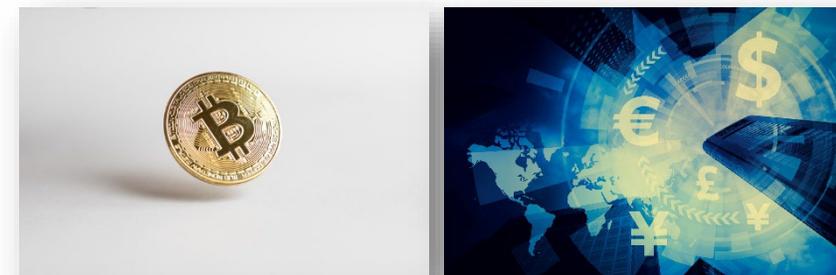
Types d'arnaques récurrents sur les produits financiers

- **Arnaques aux livrets/crédits : un phénomène dont l'impact s'accroît**

- Préjudices importants :
 - 97 000 euros en moyenne pour les faux livrets/ contrats de financement participatif
 - 12 000 euros pour les faux crédits/ rachats de crédits

- **Placements sur des thématiques attrayantes : crypto-monnaies, Forex – CFD, faux placements verts**

- **Multiplication des arnaques aux faux conseillers bancaires**



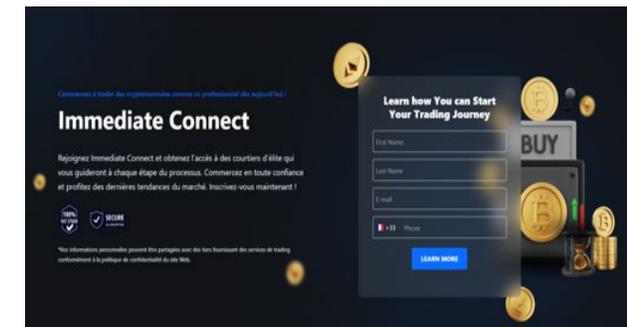
Fausse propositions d'assurance : le cas Zebrance

- Zebrance a commercialisé en 2023 des assurances automobiles sans agrément : tarifs attractifs, faux contrats, fausses vignettes. Campagne publicitaire relayant l'offre :**
 - « Zebrance : zoom sur l'assurance auto qui révolutionne le secteur »
 - « Zebrance est-elle l'assurance la moins chère ?". Réponse ? Oui »
 - « Zebrance : une assurance qui fait la différence »
- Un danger pour les consommateurs :**
 - Amende forfaitaire de 500 € en cas de contrôles de police pour défaut d'assurance (loi du 18 avril 2006), conduire sans assurance est un délit (article [L 324-2 du code de la route](#)) et peut être puni d'une amende de 3 750 €
 - Aucune couverture en cas d'accident : la personne sans assurance est en charge d'indemniser la victime de l'accident qu'elle a causé, en cas d'accident grave cela peut représenter des sommes importantes
- L'ACPR a publié un communiqué le 10 novembre pour alerter les consommateurs**

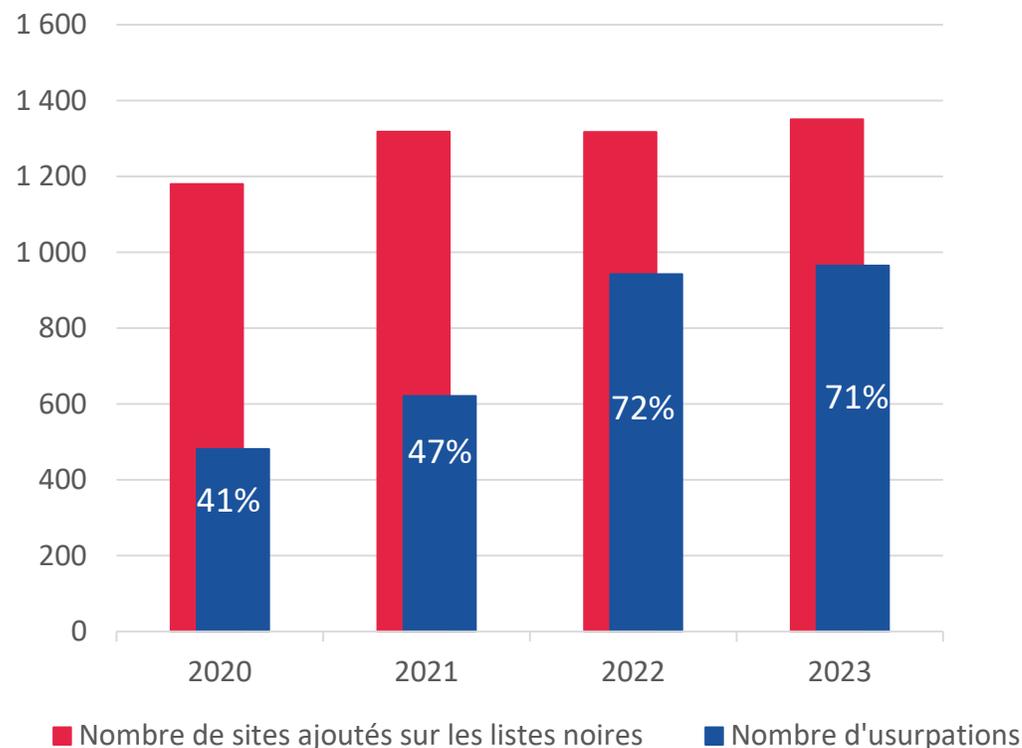


Offre frauduleuse d'investissement en Forex -CFD ou « crypto-monnaies »

- Article sur internet présenté comme une publication d'un grand quotidien national / fausse interview d'un célèbre animateur TV
- Plateforme qui propose une offre de trading automatisé :
« la solution idéale pour ceux qui veulent s'enrichir rapidement »
« gagner un million en 12-15 semaines »
- Formulaire en ligne pour collecter vos données personnelles / appel d'un faux conseiller financier
- Inscription sur une plateforme de trading non autorisée (marchés de devises + crypto-actifs)
- Perte des avoirs



Arnaques financières : alerte, sensibilisation, coopération



Plus de 1 350 noms de sites ou d'acteurs non autorisés ajoutés en 2023 sur les 5 listes noires publiées sur le site ABEIS (soit 6 425 au total) dont **965 cas d'usurpation d'identité** détectés

■ Coopération et lutte contre les arnaques

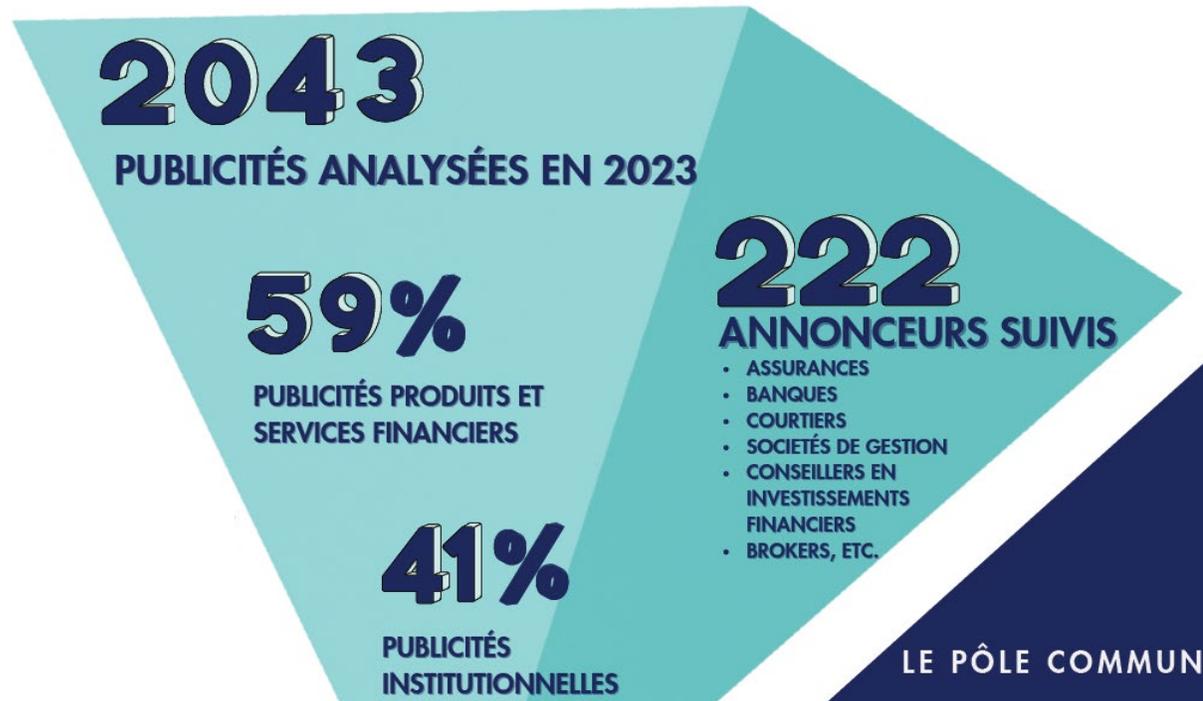
- Groupe de travail anti-arnaque DGCCRF / Parquet

■ **Projet de loi pour sécuriser et réguler l'espace numérique** (filtre de cyber sécurité anti-arnaque pour le grand public)

2. Effectuer une veille publicitaire, indicateur avancé de la qualité de la commercialisation

REGARDS CROISÉS SUR LA PUBLICITÉ

PÔLE COMMUN ACPR-AMF



- **2 043 publicités** sur des médias traditionnels (presse, affichage, radio) et digitaux (vidéos, bannières internet et mobiles, courriels...) analysées en 2023
- **Une vigilance maintenue** : vérifier la pleine mise en œuvre du principe d'équilibre, garant d'une information exacte, claire et non trompeuse dans les publicités

3. Coordonner les priorités et analyser les résultats des contrôles des autorités sur les pratiques commerciales

- **Mise en place du groupe de travail « convergence » chargé de recenser les observations récurrentes des contrôles conduits par l'ACPR et l'AMF sur la commercialisation de produits financiers**
 - **Gouvernance des produits**
 - **Qualité du service délivré au client**
 - **Transparence et clarté de l'information remise au client**
 - **Gestion des conflits d'intérêts**

- **Objectif identifier les difficultés d'application des textes pour améliorer les pratiques, notamment en matière d'information précontractuelle et de conseil**
 - **Calendrier : publication d'une synthèse au 2^e semestre 2024 qui reprendra les éléments récurrents notés par l'ACPR et l'AMF dans leurs contrôles**





2. Enjeux présents et futurs en matière de pratiques commerciales



Les groupes de travail du Pôle commun ACPR-AMF

- **Travaux liés à la finance durable : transparence et prévention de l'éco-blanchiment**
 - **Clarification des normes techniques de SFDR** (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*), et notamment simplification des modèles de publication d'informations transmises aux clients sur les produits durables dits art. 8 et 9 SFDR
 - Concertation des autorités pour élaborer une définition de l'éco-blanchiment commune aux autorités de supervision européenne (ESMA, EBA, EIOPA)
- **Autres FIA: faire évoluer le cadre réglementaire de ces fonds**
 - Groupe constitué en 2022
 - Des fonds qui ne font pas l'objet d'un agrément, mais d'une notification à l'AMF et qui ne sont pas soumis à des standards minimaux réglementaires équivalents aux fonds « grand public » notamment en matière de diversification de risques ou de liquidité
- **Les produits structurés : un suivi vigilant de la commercialisation**
 - Groupe constitué en 2024
 - Objectifs : état des lieux des encours, des modes de commercialisation, des dynamiques en présence.

Travaux réglementaires européens et nationaux en cours

■ Stratégie européenne pour l'investissement des particuliers (RIS)

- Possibilité pour les distributeurs de percevoir des **commissions qu'à la condition que cela ne porte pas atteinte au respect de leur obligation d'agir au mieux des intérêts de leurs clients**
- Mise en place d'un **dispositif spécifique visant à améliorer la qualité des produits d'investissement proposés aux investisseurs européens (« value for money »)**
- Texte de compromis de la présidence belge en cours de stabilisation avant démarrage du trilogue en septembre – **échanges nourris entre autorités dans le cadre du Pôle commun**

■ Loi Industrie verte

- Promulguée le 23 octobre 2023, son objectif est de mobiliser l'épargne privée en faveur du financement d'activités durables
 - Renforcement du devoir de conseil en matière de commercialisation de contrats d'assurance-vie en imposant la prise en compte des préférences en matière de durabilité de l'assuré et en instaurant un devoir de conseil dans la durée
 - Encadrement des mandats d'arbitrage en assurance-vie



Questions

- **Nathalie Aufauvre**, secrétaire générale de l'ACPR
- **Sébastien Raspiller**, secrétaire général de l'AMF
- **France Mayer**, directrice des relations avec les épargnants et de leur protection à l'AMF
- **Grégoire Vuarlot**, directeur du contrôle des pratiques commerciales à l'ACPR et coordonnateur du Pôle commun

RAPPORT ANNUEL 2023

PÔLE
Assurance
Banque
Épargne

Conférence de presse du 12 juin 2024

